

ID: 031-213105471-20230209-DEL2023_17-DE

C.R.I Axe Sud

- « Donner du sens »
 - « Créer du lien »

2021-2025





I. Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunale Axe Sud

ID: 031-213105471-20230209-DEL2023_17-DE

- I.1.Le contexte culturel de son territoire
- I.2. Le conservatoire Axe Sud aujourd'hui
- I.3. Le diagnostic

II. Une ambition : constituer un pôle ressource pour le territoire

II.1. L'accès culturel au plus grand nombre :

- II.1.1 Tarifs basés sur le taux d'effort et aide du département
- II.1.2 Un parc instrumental mis à disposition
- II.1.3 Un parcours personnalisé
- II.1.4 L'élève au cœur de sa formation
- II.1.5 Les liens avec l'éducation nationale
- II.1.6 Actions à envisager

II.2. Une saison artistique de proximité par le développement et l'accompagnement des pratiques amateurs

- II.2.1. Les concerts
- II.2.2. Les cartes blanches
- II.2.3. Les ciné-concerts
- II.2.4. Les causeries musicales
- II.2.5. Les concerts chez l'habitant
- II.2.6. Les concerts de poches
- II.2.7. La fête de la musique
- II.2.8. Actions à envisager

III. Un projet d'établissement en évolution

III.1. Des enseignants qualifiés et impliqués :

- III.1.1. Des professionnels au service du public
- III.1.2. La formation professionnelle
- III.2. Les acteurs du projet
- III.3. Les réunions plénières de l'équipe pédagogique
- III.4. La participation de l'association des parents d'élèves et d'élèves
- III.5. Le Conseil d'Etablissement

IV. Communication et diffusion des informations

- IV.1. Les publications
- IV.2. Les axes de développement

V. Pilotage, réflexion et évaluation du projet

- V.1. Le suivi du projet
- V.2. Une action collective et partenariale
- V.3. Le calendrier
- V.4. L'évaluation

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



ID: 031-213105471-20230209-DEL2023_17-DE

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Axe Sud, créé en 1999, est un établissement d'enseignement artistique situé au sud-ouest de l'agglomération Toulousaine qui s'inscrit dans une volonté affirmée des élus des communes de Frouzins, Lamasquère, Roques et Seysses de proposer un service de formation et de sensibilisation des pratiques artistiques et culturelles sur leur territoire.

Le classement en CRI en janvier 2020 par le Ministère de la Culture confirme que les conditions d'implication, de stabilité et de qualification qui garantissent la cohésion professionnelle, la structuration et la pérennité de l'enseignement artistique telles qu'attendues d'un établissement classé par l'Etat sont réunies.

Au moment où se rédige ce projet d'établissement, il convient de prendre en considération l'arrivée de la Covid 19 qui a bouleversé notre société et nos pratiques. Avec elle, nous voyons évoluer les codes, les organisations, les échanges et les partages.

A cet effet et plus que jamais, le CRI Axe Sud doit rester attentif aux besoins de tous les publics et répondre aux missions de notre service public. Ce projet d'établissement qui fait suite au précédent de la période 2016-2021, affirme la nécessité de se projeter en cohérence avec les besoins de notre territoire afin de continuer à lui **donner du sens** en y associant tous les publics afin de **créer du lien**.

Ses missions principales d'enseignement musical et d'action culturelle sont certes indissociables du projet global de formation d'un musicien mais répondent également à une proximité et un échange dont la population est en demande.

Conscient que la culture est un enjeu social, le CRI Axe Sud propose, au-delà des pratiques amateurs exigeantes et de qualités accessibles au plus grand nombre, une ouverture culturelle dans toutes les écoles élémentaires publiques de son territoire par le biais des interventions en milieu scolaire et veille à effectuer une programmation hors les murs.



I. Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunale Ax ID: 031-213105471-20230209-DEL2023_17-DE

I.1.Le contexte culturel de son territoire

Toutes les communes possèdent une médiathèque et une salle polyvalente. Accueillant une population en constante évolution et en forte croissance, ces communes s'adaptent en innovant ou en construisant de nouveaux sites : le tiers lieu du « Moulin » de Roques, la médiathèque « La Parenthèse » dédiant plus de 700 m2 à l'espace culturel à Frouzins, l'inauguration récente de la médiathèque « la Ruche » de Seysses.

Le CRI Axe Sud effectue ses activités aux frontières de ces communes et au-delà.

Pas moins de 168 associations vivent sur ce territoire dont de nombreuses pratiques culturelles similaires à celles que l'on peut trouver un peu partout : théâtre, danse, arts plastiques, loisirs... En parallèle de nouvelles associations solidaires fleurissent : les 30 associations solidaires actuelles reflètent le contexte social existant sur ces communes et la volonté d'un territoire de se mobiliser pour tous les publics.

Sur le plan musical, deux chorales adultes et une fanfare continuent à être gérées par des personnalités du monde associatif passionnées. Ces associations sont à la source de nombreuses activités musicales tout au long de l'année sur leur commune respective et au-delà.

Le Conservatoire à Rayonnement Axe Sud ne cesse de développer et consolider des partenariats avec le monde associatif, les commerçants, les médiathèques, les maisons de retraite, le tiers lieu « le Moulin », les habitants, l'Education Nationale de ce territoire autour de projets fédérateurs et ambitieux afin de donner du sens et créer du lien.

I.2. Le conservatoire Axe Sud aujourd'hui

Les chiffres indiqués ci-dessous soulignent le rayonnement et l'attractivité exercés par le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Axe Sud sur son territoire.

- 333 élèves inscrits
- 1519 scolaires bénéficient d'interventions musicales en milieu scolaire
- 18 enseignants dont 3 intervenants en milieu scolaire
- 1 pôle administratif et technique
- 28 disciplines enseignées
- 44 manifestations publiques dans l'année
- 185 heures d'enseignement musical hebdomadaire
- 350 m² dédiés à l'enseignement
- 16 partenariats
- 2 groupes en résidences

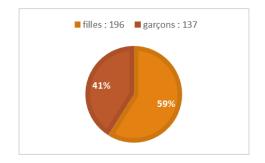


Répartition des élèves par communes :

Inscrits	Frouzins	Lamas.	Roques	Seysses	Extérieur
333	159	12	41	90	31

Répartition des élèves inscrits : (- 18 ans enfants / + 18 ans adultes)





Détail des disciplines enseignées :

Accordéon	Harpe	Chorale Enfant	Harmonie
Basse	MAO	Chorale Ados	lmpro.Jazz
Batterie	Piano	Chorale Adulte	Initiation
Clarinette	Saxophone	Ensemble de guitares	Combo Jazz
Flûte traversière	Trompette	Ensemble à cordes	Orchestre Junior
Guitare classique	Violon	Eveil musical	Technique Vocale
Guitare électrique	Violoncelle	Formation musicale	Interventions en milieu scolaire

Répartition des élèves par cycles :

Eveil et initiation	20	6 % de l'effectif global	
Cycle 1	184	55.2 % de l'effectif global	
Cycle 2	38	11.4 % de l'effectif global	
Cycle 3	6	2% de l'effectif global	
Parcours personnalisé	85	25.5 % de l'effectif global	

Répartition du volume d'heures hebdomadaires d'enseignement : 185 heures

Instruments et voix	126h
Pratiques collectives	10 h
Formation musicale	18,5 h
interventions en milieu scolaire	30.50 h

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



ID: 031-213105471-20230209-DEL2023_17-DE

Les partenariats réguliers

Associations du territoire			
Tiers lieu « le Moulin « de Roques			
Médiathèque "la Parenthèse » de Frouzins			
Médiathèque de Lamasquère			
Médiathèque du Moulin de Roques			
Médiathèque « la Ruche » de Seysses			
Habitants du territoire : concerts chez l'habitant			
6 écoles élémentaires du territoire			
Big band Brass et Cap'horn groupes en résidences			
Union Départementale des Ecole de Musique et de Danses			
Cinémathèque de Toulouse			
Conservatoire de musique et de Danse de Blagnac			
Ecole d'Enseignements Artistiques de Tournefeuille			
CRR de Toulouse			

I.3. Le diagnostic

Un diagnostic de ce service public de l'enseignement musical a été fait pour évaluer la pertinence de ses actions sur son territoire et a révélé deux enjeux importants :

Le rayonnement du service sur son territoire Le développement et la préservation des liens sociaux L'accès culturel musical à tous les publics

Il est donc important que ce projet d'établissement « **donne du sens** » sur son territoire et qu'il « **créé du lien** » auprès de tous les acteurs.



ID: 031-213105471-20230209-DEL2023_17-DE

II. Une ambition : constituer un pôle ressource pour le territoire

Depuis des années, les actions menées et la politique engagée ont permis d'affirmer le positionnement du Conservatoire à Rayonnement Intercommunale Axe Sud sur son territoire. Bien que les collectivités locales rencontrent des contraintes budgétaires, chacun a conscience de la nécessité de garder un service de qualité en évolution avec les besoins et les activités proposées.

II.1. L'accès culturel au plus grand nombre

II.1.1 Tarifs basés sur le taux d'effort et aide du département

Afin de permettre l'inscription au CRI Axe sud aux familles les moins favorisées, il est appliqué une tarification basée sur le taux d'effort.

Depuis trois années, le CRI Axe Sud accompagne les familles aux faibles revenus à constituer un dossier « bourse jeunes musiciens » auprès du département qui prend en charge la totalité du coût annuel de l'élève. A ce jour 15 élèves bénéficient de cette prise en charge.

II.1.2 Un parc instrumental mis à disposition

Chaque année, l'établissement agrandit son parc instrumental qu'il met gracieusement à disposition des familles les moins favorisées par convention. Au-delà d'un investissement annuel, le CRI Axe Sud organise annuellement une campagne de dons d'instruments qu'il enseigne. Ces derniers sont révisés et mis à disposition des élèves.

II.1.3 Un parcours personnalisé

Bien que la mise en place des cycles, conformément au schéma d'orientation du Ministère de la Culture, permette une progression individuelle de chaque élève, elle ne peut néanmoins pas répondre à tous les publics. Il est donc du ressort de notre établissement de s'adapter aux disponibilités et aux capacités de chacun. Ainsi, le parcours personnalisé permet aux adultes, aux élèves chanteurs, aux élèves ayant des contraintes scolaires (internat, parcours particuliers), des difficultés scolaires atteints de troubles « dys » ou en situation de handicap de suivre un apprentissage adapté.

II.1.4 L'élève au cœur de sa formation

La consolidation des valeurs de qualité de l'enseignement, notamment par les orientations pédagogiques de l'école met l'élève au centre de sa formation technique et esthétique. La volonté et les choix de chacun devront être pris en considération notamment pour les grands élèves en 2d cycle et qui souhaitent s'engager en 3ème cycle.

II.1.5 Les liens avec l'éducation nationale

Les liens avec l'éducation nationale se concrétisent de plusieurs manières :

- Les interventions en milieu scolaire :



classes des cycles 2 et 3 (du CP au CM2) des six écoles des interventions musicales régulières. Actuellement, trois intervenants titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant, interviennent chaque année dans 61 classes. La démarche de ces interventions repose sur une collaboration de l'intervenant et de l'enseignant et sur une forte implication des équipes éducatives scolaires.

Chaque année, un projet est élaboré avec le musicien intervenant en cohérence avec le projet d'école et aboutit par un concert, un spectacle, un enregistrement ou autre. Ce projet peut être propre à une ou plusieurs classes et être transversal à plusieurs groupes scolaires.

- Les présentations d'instruments :

Au-delà de la journée « portes ouvertes », le CRI Axe Sud propose suivant un planning établi des « découvertes instrumentales » dans les groupes scolaires. C'est l'occasion pour les enfants de rencontrer des artistes pédagogues et de développer par le biais de l'écoute et des questionnements leur goût pour la musique.

La gratuité des concerts :

Les scolaires bénéficient annuellement d'un concert adapté proposé et présenté par les enseignants du CRI Axe Sud au tiers lieu « le Moulin » de Roques. Ainsi, de nombreux enfants-spectateurs découvrent pour la première fois la magie d'un concert dans un lieu de qualité.

II.1.6 Actions à envisager

- ✓ Rester en alerte sur l'évolution sociodémographique du territoire
- ✓ Engager une relation étroite avec les familles aux « parcours personnalisés »
- ✓ Consolider les enseignements et considérer les aspirations des élèves en fin de 2d et 3ème cycle
- ✓ Renforcer les partenariats avec les établissements scolaires
- ✓ Développer le parc instrumental

II.2. Une saison artistique de proximité par le développement et l'accompagnement des pratiques amateurs

Les missions de ce conservatoire ne se cantonnant pas à ses seuls usagers, elle propose une programmation souvent partenariale à la rencontre de tous les publics. En constante évolution, cette programmation permet également de répondre à des objectifs nouveaux et d'affirmer de nouveaux repères.

II.2.1. Les concerts

Très attaché à développer la pratique de la scène, l'établissement propose de nombreux concerts sur l'ensemble du territoire. Les élèves et leurs professeurs se produisent de diverses manières : concerts de classes instrumentales, à thèmes, contes, comédies, scolaires, caritatifs (téléthon, associations des communes), concerts apéro-partagés.

Reçu en préfecture le 15/02/2023



II.2.2. Les cartes blanches

Régulièrement, l'établissement propose des cartes blanches à des élèves de l'établissement ou extérieurs pour présenter un programme de leur choix : une occasion privilégiée de se produire, d'échanger et partager. Certaines cartes blanches, en partenariat avec des professeurs du CRR de Toulouse font l'objet de représentations avec un programme commun.

II.2.3. Les ciné-concerts

Depuis huit années, l'établissement bénéficie d'une étroite collaboration avec la Cinémathèque de Toulouse et le tiers lieu « le Moulin » de Roques. Les courts métrages de films muets, mis à disposition par convention avec la Cinémathèque, permettent aux élèves du CRI Axe Sud d'expérimenter des approches musicales différentes, mêlant écriture, création, improvisation et interprétation, et aux spectateurs de découvrir des images qui font partie de leur patrimoine émotionnel. Enfin, le tiers lieu « le Moulin » met à disposition la salle de concert gracieusement deux soirées pour la diffusion de ces concerts. Une tarification extrêmement basse permet à tous les foyers d'y accéder.

II.2.4. Les causeries musicales

Cette rencontre, qui se déplace dans les villes porteuses du CRI Axe Sud, propose d'aborder un thème, un artiste ou un style musical pendant une heure. Parsemées de nombreux échanges et de morceaux joués par un professeur et des élèves, ces causeries permettent à tous les publics, initiés ou curieux, de partager et de s'enrichir du monde musical.

II.2.5. Les concerts chez l'habitant

Afin d'aller à la rencontre de nouveau public, l'établissement propose des concerts d'élèves chez l'habitant. Tout foyer accueillant ces concerts doit inviter des personnes de son voisinage : il s'agit là d'encourager l'autonomie des musiciens, de les valoriser et de permettre à des personnes de se rencontrer et de découvrir leur service public d'enseignement musical.

II.2.6. Les concerts de poches

Pour rester dans la culture de proximité des concerts de poches vont être déployés dans les médiathèques du territoire. Ces petits concerts seront assurés par les grands élèves autonomes du conservatoire ayant monté un répertoire.

II.2.7. La fête de la musique

Depuis sa création, le CRI Axe Sud organise une fête de la musique. Pendant plusieurs années, celleci a été organisée sur les lieux du conservatoire. A partir de 2022, elle sera mobile par roulement annuel sur les quatre communes du conservatoire. Une occasion privilégiée de fédérer les élèves du CRI Axe Sud avec les associations de danses, chants, fanfare et groupes amateurs du territoire.

II.2.8. Actions à envisager

- ✓ Renforcer la connaissance du CRI Axe Sud sur le territoire
- ✓ Renforcer tous les partenariats (associatifs, privés, institutionnels)

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



✓ Consolider les travaux des ensembles musicaux (promotion, ins this to the travaux des ensembles musicaux (promotion, ins this to the travaux des ensembles musicaux (promotion, ins this to the travaux des ensembles musicaux (promotion, ins this to the travaux des ensembles musicaux (promotion, ins this to the travaux des ensembles musicaux (promotion, ins this travaux des ensembles ensembl

- ✓ Développer et encourager les pratiques collectives spécialisées (atelier d'improvisation, combo jazz, musique de chambre...)
- ✓ Permettre aux habitants du territoire de se positionner comme acteurs d'une politique culturelle
- ✓ Renforcer l'organisation d'évènements avec la participation active des acteurs locaux (habitants, élus, associations).

ID: 031-213105471-20230209-DEL2023_17-DE



III. Un projet d'établissement en évolution

III.1. Des enseignants qualifiés et impliqués :

III.1.1. Des professionnels au service du public

L'équipe pédagogique du CRI Axe Sud est constituée d'un ensemble de professionnels enseignants et artistes professionnels à la fois. Le travail en équipe apporte une pluralité de regards, d'expériences, d'échanges qui concourent à la qualité et à la richesse de l'enseignement et du rayonnement sur le territoire. Les qualifications et l'implication des enseignants contribuent à garantir la qualité de ce service public de la musique.

Selon la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé en danse, musique et théâtre, les enseignants:

- enseignent la pratique artistique correspondant à leurs compétences, leur statut et la définition de leur fonction.
- √ participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (concertation pédagogique, auditions d'élèves, jurys internes).
- ✓ veillent à leur formation permanente, notamment dans le cadre de stages de formation continue.
- ✓ participent à la définition et à la mise en œuvre du projet de l'établissement.
- ✓ participent à la recherche pédagogique et à sa mise en œuvre.
- ✓ participent, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.
- ✓ tiennent auprès des pratiquants amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

III.1.2. La formation professionnelle

Un plan de formation individuel et collectif est nécessaire à l'enrichissement des pratiques. Les besoins sont répertoriés lors des entretiens annuels et des réunions pédagogiques.

III.2. Les acteurs du projet :

Afin que ce projet d'établissement soit en constante évolution, la concertation doit s'enrichir de la participation de l'équipe pédagogique, des usagers de l'école (parents, élèves, amateurs), des élus, des associations, des administrés et des établissements scolaires.

La qualité de concertation permettra de coordonner, communiquer et diffuser les informations pédagogiques, techniques et générales de façon optimale au sein de l'équipe pédagogique.

III.3. Les réunions plénières de l'équipe pédagogique :

Trois réunions plénières rassemblent les professeurs dans l'année scolaire : une réunion de rentrée (septembre), une réunion de milieu d'année (février/mars) et une réunion bilan (juin). Ces rencontres abordent les sujets généraux liés à la pédagogie, aux actions menées et à l'élaboration du calendrier des projets. Elles permettent aussi d'échanger sur des sujets déterminés par le Conseil Pédagogique et Artistique et sur l'organisation interne des cours.

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



III.4. La participation de l'association des parents d'élèves et d'élève 1D: 031-213105471-20230209-DEL2023_17-DE

La création de l'association des parents d'élèves et des élèves « ASEMAS » en 2018 contribue au bon fonctionnement de l'établissement. Une concertation régulière permet de répondre aux besoins des adhérents. Depuis sa création, elle organise des commandes groupées des manuels musicaux à prix attractifs et organise des sorties « concerts » à la halle aux grains de Toulouse.

III.5. Le Conseil d'Etablissement

Cette instance, dont la constitution est indiquée dans le règlement intérieur, se positionne sur les modifications et l'adoption du présent Projet d'Etablissement.

Les personnes de ce Conseil d'Etablissement ont la possibilité de se réunir de manière individualisée.

Publié le



IV. Communication et diffusion des informations

ID: 031-213105471-20230209-DEL2023_17-DE

Outil essentiel à la pertinence des missions et des actions de l'établissement, la communication a pour objectifs d'informer le public, valoriser les actions menées par le CRI Axe Sud et diffuser les informations organisationnelles internes et externes.

IV.1. Les publications:

- ✓ Le CRI Axe Sud a depuis une année son logo qui pose ainsi son identité visuelle de
- ✓ Communication du conservatoire géré par la commune de Seysses. Son actualité est mise à jour sur le site de la commune à laquelle les trois autres communes accèdent via leur site individuel.
- ✓ Création en juin 2021 d'un compte facebook conservatoireaxesud qui diffuse régulièrement son actualité
- ✓ Publication de la programmation annuelle diffusée à un large public : familles inscrites à l'établissement, mairies, tableaux d'affichages des groupes scolaires, centres de loisirs, crèches, collège, médiathèques, maisons de retraites
- ✓ Edition d'affiches et tracts pour toutes manifestations destinées à tout public (hors auditions) internes) et diffusion aux lieux publics, institutionnels, commerces...

IV.2. Les axes de développement :

- ✓ Production d'une plaquette illustrée présentant le CRI Axe Sud pour les nouveaux élèves ou nouveaux habitants du territoire qui serait mise à disposition au conservatoire, aux mairies des quatre communes et aux médiathèques.
- ✓ Développer la communication interne de l'établissement en mettant un tableau d'affichage pour informer le public sur la vie de la structure : plannings, programmations, répétitions, absence d'enseignant...

V. Pilotage, réflexion et évaluation du projet

V.1. Le suivi du projet :

Les perspectives présentées dans le Projet d'Etablissement seront traitées d'une manière progressive. Chaque point abordé fera l'objet d'une analyse de la situation, d'un diagnostic et de propositions en fonction des moyens mis en œuvre.

V.2. Une action collective et partenariale :

Pour engager chaque point et chaque réflexion, la proposition sera soumise aux élus du comité de suivi pour validation.

Une rencontre avec les responsables de secteurs ou de structures partenaires devra déterminer les grands axes.

Les éléments de réflexion feront l'objet de communication, de compte-rendu ou de documents de travail. Ils seront soumis à l'équipe pédagogique et aux partenaires concernés.

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



ID: 031-213105471-20230209-DEL2023_17-DE

V.3. Le calendrier:

Pour chaque concertation engagée, il sera nécessaire de consigner les étapes de réflexion. La période de mise en place des propositions validées fera l'objet d'un calendrier qui sera déterminé en fonction des moyens mis à disposition.

V.4. L'évaluation:

Ce Projet d'Etablissement sera analysé chaque année pour évaluer les actions mises en place. Un comité de pilotage composé du directeur général des services, de la directrice et du Conseil Pédagogique permettra d'évaluer son évolution. Selon les points abordés, des partenaires pourront être invités à l'évaluation.

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Axe Sud

83, route de Frouzins 31 120 ROQUES sur GARONNE Tél. 05 34 50 59 40 conservatoireaxesud@mairie-seysses.fr